

CHAPITRE 9

LE COMMERCE DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015

Contribution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Resumé: "Le programme de développement durable doit reposer sur des solutions économiques, environnementales et sociales intégrées. Sa force réside dans les liens unissant ses différents aspects. Cette intégration offre la base de modèles économiques au service des peuples et de l'environnement; de solutions environnementales qui contribuent au progrès; d'approches sociales qui favorisent le dynamisme économique et permettent la préservation et l'utilisation durable du patrimoine environnemental, ainsi que le renforcement des droits de l'homme, de l'égalité et de la viabilité. Pour que les transformations puissent avoir lieu à grande échelle, il faudra s'attaquer à tous les objectifs comme à un tout cohérent et intégré" – Paragraphe 84 du Rapport de synthèse du Secrétaire général de l'ONU sur le programme pour l'après-2015)

INTRODUCTION

L'année 2015 pourrait être marquée par un important changement d'orientation dans le paradigme de développement. En juillet, les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) présenteront un nouveau programme de développement pour la période 2015-2030, visant principalement à assurer un développement qui soit durable sur le plan social, économique et environnemental. Également en juillet, à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à Addis Abbeba, la communauté internationale devrait présenter sa position collective sur la mobilisation de ressources financières publiques et privées et des autres moyens nécessaires pour mettre en œuvre le nouveau programme de développement (voir le paragraphe 4, Nations Unies, 2014a).

Après l'adoption officielle du programme de développement pour l'après-2015 au Sommet de l'ONU en septembre 2015, la 21^{ème} session annuelle de la Conférence des parties (COP21/CMP11) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 (la Conférence est aussi la 11^{ème} session de la réunion des parties au Protocole de Kyoto de 1997). On espère que l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 créera la dynamique nécessaire pour conclure un nouvel accord universel sur le changement climatique, qui mettra le monde sur la voie d'un avenir durable sans carbone (Portail d'actualités de l'ONU sur les changements climatiques).

Le commerce international a été le moteur de la croissance économique rapide enregistrée par de nombreux pays en développement au cours des 15 dernières années, qui ont coïncidé avec la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement ou OMD. Pour les pays les moins avancés (PMA), cette croissance a résulté en grande partie de l'accroissement des recettes tirées des produits de base tels que les combustibles et les minéraux, qui n'a pas nécessairement profité à la majorité de la population des pays exportateurs (CNUCED, 2014). Mais les négociations en cours sur le programme de développement pour l'après-2015, au centre duquel figurent les objectifs de développement durable (ODD), suggèrent que le monde devrait transformer son mode de croissance tributaire des ressources naturelles en un mode plus inclusif, plus soutenu et plus durable (Nations Unies, 2014b). En quoi cela va-t-il influencer la façon dont le commerce international contribue au développement socioéconomique des pays en développement, en particulier des PMA?

Dans ce contexte, le présent chapitre examine: 1) le cadre et le contenu escomptés du programme de développement de l'après-2015; 2) le rôle du commerce international comme moyen financier et non financier d'assurer le développement; et 3) les nouveaux défis possibles pour le partenariat mondial, y compris l'aide pour le commerce, pour tirer parti de la capacité du commerce de favoriser le développement dans le paradigme de développement pour l'après-2015.

LE COMMERCE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comment est défini le programme de développement pour l'après-2015

L'idée de ce que pourrait être un programme de développement dans des OMD a pris forme au début du siècle au travers de consultations et d'enquêtes menées auprès des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur des entreprises et avec la participation de millions de citoyens intéressés.

Certaines positions communes sont ressorties de ces consultations nationales, régionales et thématiques (pour de plus amples renseignements sur les résultats de ces consultations, voir le rapport de 2014 du Groupe des Nations Unies pour le développement, "Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015: les opportunités au niveau national et local"). La plupart des résultats des consultations indiquaient qu'il fallait que le futur programme fasse fond sur ce qui avait été réalisé dans le cadre des OMD, tout en s'attaquant au travail resté inachevé. Dans le même temps, il est ressorti de nombreuses consultations que le nouveau programme ne devait pas être un simple prolongement du même ensemble d'objectifs de développement. Il a été souligné qu'il était important d'aborder les nouveaux défis mondiaux, comme l'accroissement des inégalités économiques dans le monde et l'impact potentiellement colossal de la croissance conventionnelle sur l'écosystème de la planète et sur le problème du changement climatique.

L'écart entre les pays riches et les pays pauvres s'est considérablement creusé entre 2001 et 2015: alors que de nombreux pays en développement ont affiché une croissance économique remarquablement rapide, les 20% les plus pauvres de la population mondiale (soit en 2008 1,4 milliard de personnes vivant avec moins de 1,3 dollar EU par jour) ont reçu moins de 1% du revenu additionnel généré par cette croissance (CNUCED, 2013a).

S'agissant des liens possibles entre le développement socioéconomique et la durabilité environnementale, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (aussi appelée Rio+20) a débouché sur un accord décisif entre les États membres de l'ONU. Cet accord a réaffirmé que "si nous intégrons les questions d'environnement et de développement [...] nous pourrions satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le niveau de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère" (Action 21, Sommet planète Terre de 1992). En outre, le document final de la Conférence (intitulé "L'avenir que nous voulons") précisait que l'intégration des préoccupations en matière d'environnement et de développement impliquerait de promouvoir le développement durable dans ses trois dimensions, sociale, économique et environnementale (Nations Unies, 2012). Le résultat a aussi conduit à l'établissement d'un groupe de travail ouvert ayant pour mandat de définir un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD) (paragraphe 246 à 248, Nations-Unies, 2012).

Après 13 séances de consultations multipartites, tenues à partir de janvier 2013, le Groupe de travail ouvert est convenu d'un ensemble de 17 ODD (encadré 9.1), reliés à 169 cibles qui doivent être considérées comme "un ensemble intégré, indivisible de priorités mondiales en vue du développement durable" (Nations Unies, 2014d).

Les ODD proposés reprennent les huit objectifs qui constituaient les OMD en élargissant leur portée pour inclure des objectifs relatifs au développement économique (par exemple, inégalités, croissance économique, emplois décents, industrialisation et énergie) et un cadre institutionnel nécessaire pour la paix et la justice. Les ODD élargissent aussi et clarifient les objectifs relatifs à la durabilité environnementale, qui concernent le changement climatique, les villes et les établissements humains, les océans et les ressources marines et les modes de consommation et de production durables. Les ODD proposés ont été adoptés à la 68^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies en tant que "fondement de l'intégration des objectifs de développement durable au programme de développement pour l'après-2015" dans le contexte des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 (Nations Unies, 2014e).

Encadré 9.1 Objectifs de développement durables (ODD) proposés par le groupe de travail ouvert

- Objectif 1.** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2.** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Objectif 3.** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 4.** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Objectif 5.** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 6.** Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- Objectif 7.** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
- Objectif 8.** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 9.** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10.** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Objectif 11.** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Objectif 12.** Établir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13.** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- Objectif 14.** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Objectif 15.** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Objectif 16.** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- Objectif 17.** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Source: Nations Unis (2014d).

Le programme de développement pour l'après-2015 sera universel, porteur de changement et intégré

En décembre 2014, juste un mois avant le début des négociations intergouvernementales, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a publié son rapport de synthèse sur le programme pour l'après-2015 en tant que contribution de fond aux dites négociations intergouvernementales.

Le rapport de synthèse contient un résumé des discussions sur le programme de développement pour l'après-2015 et montre quels peuvent être les principes fondamentaux du programme, à savoir qu'il devrait être: 1) universel; 2) porteur de changement; et 3) axé sur les trois dimensions du développement durable.

Un programme universel signifie qu'il s'applique à tous les pays, pas seulement aux pays en développement, comme c'était le cas des OMD. L'universalité signifie aussi que toutes les parties prenantes, et pas seulement les gouvernements, devraient participer de manière à ce que les ODD soient réalisés sur la base d'"une responsabilité partagée pour un avenir commun".

Un programme porteur de changement signifie qu'il devrait transformer les économies, l'environnement et la société d'une manière qui aboutira à "des modes de croissance plus soutenus et durables qui profitent à tous" (paragraphe 54, Nations Unies, 2014b). La notion de programme porteur de changement a d'abord été introduite par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, qui a été établi par le Secrétaire général de l'ONU en 2012. Le rapport final du Groupe recommande que le programme de développement pour l'après-2015 soit basé sur cinq grandes réorientations transformatrices, y compris en ce qui concerne la façon d'intégrer les préoccupations concernant l'environnement et le changement climatique dans le développement social et économique (Nations Unies, 2013a). Bon nombre des objectifs et des cibles indicatifs présentés dans le rapport ont été incorporés dans la proposition du Groupe de travail ouvert sur les ODD.

Un programme porteur de changement signifie que, outre la réalisation des cibles quantitatives dans un délai donné – comme dans le cas des OMD – le processus de mise en œuvre du programme devrait aussi renforcer la durabilité dans les trois dimensions.

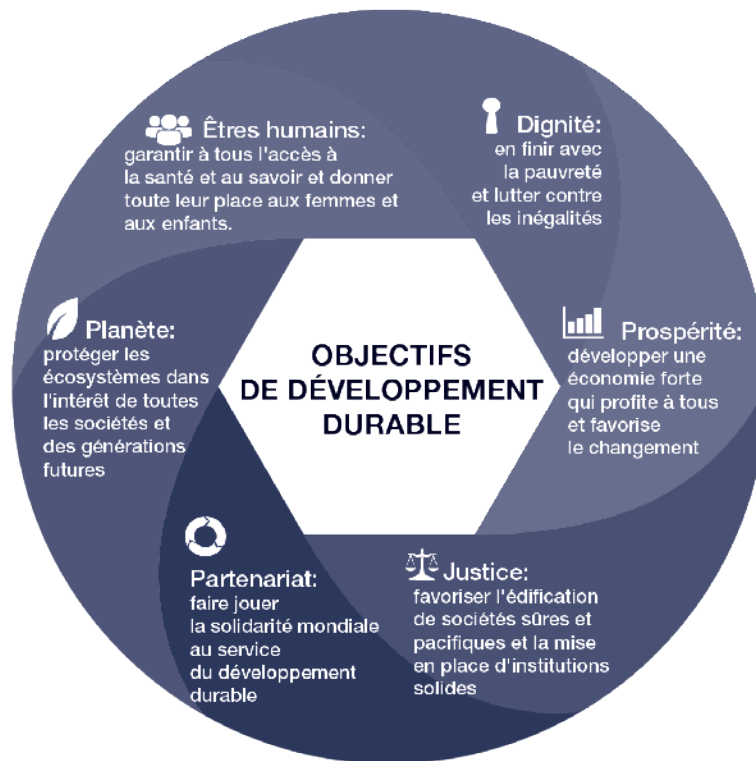
Enfin, le programme devrait être intégré. À cet égard, le rapport de synthèse indique ce qui suit: "Le programme de développement durable doit reposer sur des solutions économiques, environnementales et sociales intégrées. [...] Cette intégration offre la base de modèles économiques au service des peuples et de l'environnement; de solutions environnementales qui contribuent au progrès; d'approches sociales qui favorisent le dynamisme économique et permettent la préservation et l'utilisation durable du patrimoine environnemental, ainsi que le renforcement des droits de l'homme, de l'égalité et de la viabilité" (paragraphe 82, Nations Unies, 2014b).

Il se peut que l'importance accordée aux relations entre les dimensions sociale, économique et environnementale du développement résulte directement des difficultés rencontrées par de nombreux PMA pour atteindre les OMD. Les difficultés étaient dues à ce que le cadre des OMD, bien qu'il ait traité de fait ce qui devait être réalisé comme étant principalement des objectifs de développement social, n'indiquait pas comment ces objectifs pouvaient être atteints.

Pendant la phase de mise en œuvre des OMD, il est apparu clairement que la poursuite d'objectifs de développement social exigeait que l'on s'attaque à la racine des problèmes, qui était, dans la plupart des cas, la fragilité sous-jacente de l'économie des pays. Les mauvais résultats économiques limitaient les ressources dont les pays ont besoin pour éliminer la pauvreté et promouvoir la santé et l'éducation. La persistance de la sous-alimentation, de mauvaises conditions sanitaires et d'un faible niveau d'instruction empêchait de nombreux ménages et de nombreux travailleurs dans les PMA d'améliorer leur capacité de production, ce qui perpétuait leurs médiocres résultats économiques. Peu de PMA ont réussi à sortir de ce cercle vicieux au cours des années OMD (CNUCED, 2014).

Afin d'intégrer les objectifs, les cibles et les moyens de mise en œuvre dans un tout cohérent, le rapport de synthèse du Secrétaire général de l'ONU propose que les 17 ODD soient structurés autour de 6 points clés: 1) la dignité, pour en finir avec la pauvreté et lutter contre les inégalités; 2) les êtres humains, pour garantir à tous l'accès à la santé et au savoir et donner toute leur place aux femmes et aux enfants; 3) la prospérité, pour développer une économie forte qui profite à tous et favorise le changement; 4) la planète, pour protéger les écosystèmes dans l'intérêt de toutes les sociétés et des générations futures; 5) la justice, pour favoriser l'édification de sociétés sûres et pacifiques et la mise en place d'institutions solides; et 6) le partenariat, pour faire jouer la solidarité mondiale au service du développement durable (voir la figure 9.1).

Figure 9.1 Six point clés des ODD



Source: Rapport de synthèse du Secrétaire général de l'ONU (2014).

Comment le commerce est-il traité dans les ODD?

Les synergies entre les différents objectifs peuvent être renforcées en regroupant les cibles sous plusieurs objectifs en fonction d'une question commune abordée par différentes cibles qui sont étroitement liées au commerce international.

Le commerce international peut accroître considérablement la capacité d'un pays de générer des revenus. En tant que tel, le commerce a été considéré comme un moteur de la croissance économique et du développement dans les partenariats mondiaux, y compris les précédentes conférences sur le financement du développement tenues à Monterrey (2002) et à Doha (2008). En ce qui concerne les ODD, le résultat de Rio+20 a réaffirmé que le commerce était l'un des moyens essentiels de mise en œuvre d'une stratégie de développement durable (paragraphe 281, Nations Unies, 2012).

Il y a environ 20 cibles dans les différents ODD qui sont liées au commerce international (voir l'encadré 9.2). Ces cibles peuvent être classées en deux catégories: celles qui concernent le cadre institutionnel, c'est-à-dire les règles commerciales multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, et celles qui concernent le commerce sous sa forme fonctionnelle, c'est-à-dire l'importation et l'exportation de marchandises et de services.

L'encadré 9.2.2 indique seulement certaines cibles (la liste n'est pas exhaustive) qui sont liées à la capacité d'un pays d'accroître les gains qu'il tire du commerce. Leur résultat aura une influence positive sur la capacité d'offre d'un pays et sur la compétitivité de ses produits et de ses services sur le marché international.

Encadré 9.2.1 Cibles liées au commerce et leur rapport avec les dispositions de l'OMC

- Objectif 2.** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 2.b:** Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha
- Objectif 3.** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 3.b:** Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les ADPIC relatives à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments
- Objectif 10.** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 10.b:** Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié (TSD) pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux Accords de l'OMC
- Objectif 14.** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 14.6:** D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'OMC (compte tenu des négociations menées dans le cadre de l'OMC, du Programme de Doha pour le développement et du mandat ministériel de Hong Kong)
- Objectif 17.** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
- 17.10:** Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'OMC, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement (PDD)
- 17.12:** Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent (FDSC) conformément aux décisions de l'OMC, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des PMA soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

Source: Nations Unies (2014d).

Encadré 9.2.2 Cibles liées à la forme fonctionnelle du commerce (liste non exhaustive)

- Objectif 8.** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- 8.2:** Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
 - 8.3:** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
 - 8.9:** D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux
 - 8.a:** Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux PMA, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé en faveur des PMA s
- Objectif 9.** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 9.1:** Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontières, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité
 - 9.3:** Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés
 - 9.b:** Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises
- Objectif 10.** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 10.c:** D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3% les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5%
- Objectif 14.** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 14.7:** D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les PMA des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme
- Objectif 15.** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable [...] et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- 15.7:** Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande
 - 15.c:** Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance
- Objectif 17.** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
- 17.11:** Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

Source: Nations Unis (2014d).

LE COMMERCE COMME MOYEN DE METTRE EN ŒUVRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

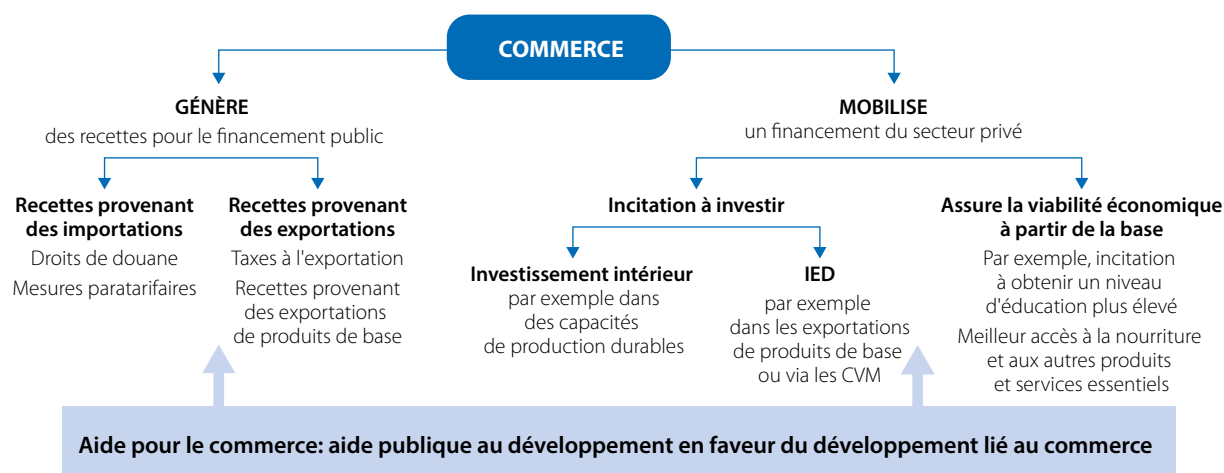
Comme on l'a vu dans la section précédente, le cadre des ODD, tel qu'il se présente aujourd'hui, considère le commerce international comme un moyen d'assurer un développement inclusif et durable dans les prochaines décennies. Le commerce est considéré comme un moyen de mise en œuvre non financier en raison de l'impact positif que les mesures liées au commerce peuvent avoir sur la capacité de développement socioéconomique d'un pays (CNUCED, 2014e).

Le cadre des ODD suggère aussi certaines mesures que le partenariat mondial pourrait prendre pour renforcer la capacité du commerce de favoriser le développement. Elles sont présentées comme les cibles relevant de l'objectif 17 (cibles 17.10 à 17.12). Il se peut que la conférence sur le financement du développement, à Addis Abbaba, en juillet 2015, précise davantage ce que la communauté internationale peut faire pour aider les pays en développement à utiliser au mieux le commerce international dans leurs efforts pour réaliser les ODD (Nations Unies, 2015).

Cette section analyse deux canaux spécifiques – le financement public et le financement privé – par lesquels l'importation et l'exportation de marchandises et de services peut générer ou mobiliser des ressources financières et créer une dynamique économique non financière.

Le commerce international pourrait être la principale source extérieure de financement du développement, en particulier pour les petits pays en développement et les PMA. En moyenne, la valeur du commerce total de ces pays (importations plus exportations) a représenté 60% de leur PIB dans les années 2008 à 2012, soit une augmentation sensible par rapport à la moyenne de 27% du PIB dans les années 1986 à 1990. Cette augmentation du ratio commerce/PIB a eu lieu dans le contexte d'une croissance du PIB d'environ 7% pendant la période 2000–2011, contre 3% pour les pays en développement dans leur ensemble (voir Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde et base de données Globestat de la CNUCED).

Figure 9.2 Commerce – Canaux de financement



Source: CNUCED

Le commerce comme source de ressources financières publiques

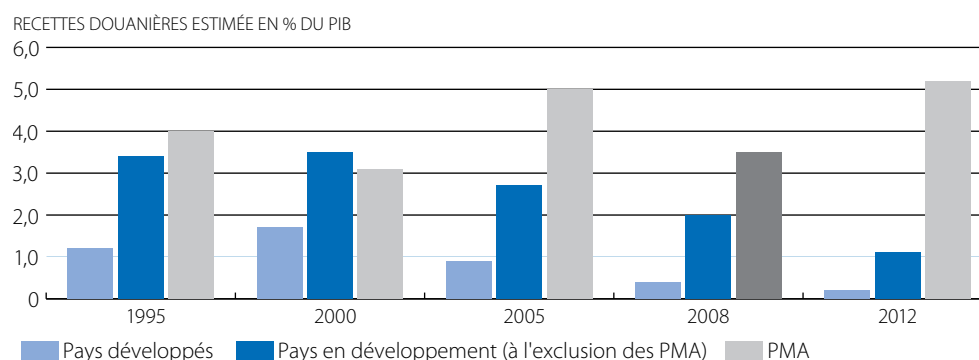
Un gouvernement peut tirer des recettes publiques du commerce international de trois façons: 1) par une taxe sur les produits (et les services) importés (recettes douanières); 2) par une taxe sur les produits (et les services) exportés (taxe à l'exportation); et 3) grâce aux recettes d'exportation, comme les exportations de produits de base (les services sont une catégorie à part car les taxes sur les services passent par diverses voies réglementaires, comme les droits de licence, et les services sont taxés de façon indirecte lorsqu'ils sont intégrés dans des produits).

En moyenne, dans les PMA, les recettes douanières peuvent représenter jusqu'à 5% du PIB ou plus, contre environ 1% dans les pays en développement autres que les PMA. En outre, dans les PMA, les recettes douanières sont restées relativement élevées au cours des 10 ou 15 dernières années, alors que, dans les pays en développement autres que les PMA, elles ont eu nettement tendance à baisser.

Cela est dû à l'augmentation massive des importations des PMA pendant cette période, qui a été de 17% par an en moyenne entre 2000 et 2010. Pendant cette période, le taux appliqué moyen des droits d'importation n'a que légèrement diminué, tombant de 8% en 2002 à 7% en 2012.

À supposer que la forte croissance économique et la croissance des importations qui lui est associée se poursuivent dans les PMA, il est probable que les recettes douanières resteront une importante source de recettes publiques. Une mesure telle que l'automatisation douanière, par exemple par le biais du Système douanier automatisé de la CNUCED (SYDONIA), aiderait les PMA à améliorer l'efficacité du recouvrement des recettes douanières et réduirait considérablement les coûts du commerce. SYDONIA, système de gestion douanière intégré pour le commerce international et les opérations de transport, est conçu et mis au point à l'intention des administrations douanières, afin d'aider la communauté commerciale à se conformer aux normes internationales dans le cadre des procédures d'importation, d'exportation et de transit, et il simplifie les procédures de contrôle des marchandises, ainsi que le transit et le dédouanement des marchandises. SYDONIA a contribué à la facilitation des échanges dans plus de 90 pays, territoires et régions.

Figure 9.3 Le commerce comme source de ressources financières publiques



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933241571>

Les taxes à l'exportation sont perçues sur la valeur ou la quantité des produits exportés. Le plus souvent, elles sont appliquées aux produits des industries extractives, comme les minerais, les minéraux, les autres métaux communs et les combustibles fossiles, ainsi qu'aux produits agricoles. Les taxes à l'exportation ont augmenté depuis les crises financières de 2008-2009.

Des recherches récentes fondées sur un ensemble de données transnationales concernant les années 2000-2011 semblent indiquer qu'en moyenne, le taux de la taxe à l'exportation *ad valorem* sur les produits de base non transformés est d'environ 20% et que, sur les produits finis et semi-finis, ce taux est compris entre 13% et 17% (Solleder, 2013). Il est difficile d'obtenir des renseignements sur le montant total des recettes provenant des taxes à l'exportation par rapport aux recettes publiques totales car les taxes à l'exportation sont perçues par différents canaux.

Les gouvernements peuvent aussi tirer des recettes importantes des exportations de produits de base, notamment par le biais de systèmes contractuels prévoyant, par exemple, le partage de la production et/ou une participation de l'État (CNUCED, 2014). Les recettes tirées des exportations de produits de base peuvent être regroupées dans un fonds. Il s'agit, par exemple, des fonds souverains, fonds d'investissement d'État qui placent les gains des pays exportateurs sur les marchés internationaux d'actions et d'obligations. Les fonds souverains se sont développés au cours du boom des produits de base des dernières années: sur les quelque 4 700 milliards de dollars EU détenus par les fonds souverains à la fin de 2011, plus de 40% – soit 2 000 milliards de dollars EU – provenaient des produits de base et étaient détenus par des pays en développement (Ibid.). Dans certains cas, les recettes provenant des exportations de produits de base sont utilisées à des fins de stabilisation budgétaire lorsque les recettes fiscales globales sont inférieures au niveau escompté. Ce type de mesure peut protéger l'économie nationale des chocs externes causés par la volatilité des prix des produits de base (CNUCED, 2013b).

Le commerce international est donc une importante source de recettes publiques pour les PMA, dont un grand nombre sont très spécialisés dans l'exportation de minerais, de métaux et de combustibles fossiles. Comme le montre le tableau 9.1, toutes les recettes liées au commerce (recettes agrégées provenant des droits d'importation et d'exportation, des taxes sur les exportations et d'autres sources) représentent une part considérable des recettes publiques totales dans les pays à faible revenu (Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2013). Selon une autre estimation de Cagé et Gadenne (2014), les recettes liées au commerce dans les pays d'Afrique subsaharienne, dont beaucoup sont des PMA, peuvent représenter environ un quart des recettes publiques totales.

Tableau 9.1 Recettes liées au commerce (% des recettes publiques totales)

	2000	2011
Revenu élevé	1	1
Revenu intermédiaire	7	5
Revenu faible et intermédiaire	8	6
Asie de l'Est et Pacifique	9	8
Europe et Asie centrale	6	3
Amérique latine et Caraïbes	7	5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	10	5
Asie du Sud	15	14
Afrique subsaharienne	...	25*

Source: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (2013); Cagé et Gadenne (2014)..

Le commerce comme source de ressources financières privées

Outre les sources directes de recettes publiques mentionnées ci-dessus, la participation au commerce international peut mobiliser d'importantes ressources financières privées en encourageant l'investissement intérieur ou étranger dans la capacité de production de biens et de services liés au commerce. Le commerce international peut aussi stimuler la capacité des entreprises nationales de générer des revenus en permettant de dégager des excédents, en créant des emplois et en améliorant les perspectives économiques globales d'un pays, qui sont des conditions essentielles pour l'éradication de l'extrême pauvreté.

L'investissement étranger direct reste la source la plus stable à long terme de financement privé international pour les pays en développement. Les flux d'IED vers les pays en développement ont atteint 778 milliards de dollars EU en 2013, dépassant les flux totaux d'IED à destination des pays développés. Pour les PMA, l'IED est une source de financement relativement importante, représentant environ 21% du total des financements extérieurs reçus en 2012. En outre, même si l'IED représente moins de 10% de la valeur de la formation brute de capital fixe dans les pays en développement, dans les PMA, il en représente environ 15% (CNUCED, 2014b).

Le lien entre le commerce et les flux d'IED s'est resserré ces dernières années en raison de l'essor des CVM (Nations Unies, 2014f). Aujourd'hui, environ 60% des biens et des services échangés sont des biens intermédiaires et des biens d'équipement, ce qui dénote le caractère évolutif des systèmes de partage de la production dans le monde. Au cours des 20 dernières années, les flux d'IED et les flux commerciaux ont considérablement augmenté. Entre 1990 et 2010, il y avait une relation positive forte entre l'IED en provenance des pays de l'OCDE destiné aux pays en développement et l'amélioration des conditions d'accès aux marchés internationaux de ces derniers (Fugazza et Trentini, 2014). Pendant cette période, la majeure partie de l'IED en provenance des pays de l'OCDE à destination des pays non membres de l'OCDE a servi à la création d'une plate-forme d'exportation. Cela explique bien la croissance parallèle récente de l'IED et du commerce via les réseaux de CVM, c'est-à-dire des exportations Sud-Sud de biens intermédiaires et des exportations Sud-Nord de produits finals dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

Les envois de fonds sont une source importante de revenus pour les pays en développement, en particulier les PMA, et selon les estimations, ils ont augmenté de 6,0% pour atteindre 414 milliards de dollars EU en 2013, ce qui est beaucoup plus que l'APD totale (Banque mondiale, 2012). En 2013, les envois de fonds reçus par les PMA ont atteint 31 milliards de dollars EU, contre 28 milliards de dollars EU d'IED et 43 milliards de dollars EU d'APD. Les envois de fonds augmentent directement le revenu disponible des ménages privés dans les PMA et ils peuvent avoir une grande incidence sur leurs décisions d'investissement, y compris dans l'éducation et la formation. Une étude portant sur 77 pays en développement a constaté qu'une augmentation de 10% des envois de fonds entraînait une baisse de 3,1% du pourcentage de la population vivant avec moins de 1,30 dollar EU par jour (CNUCED, 2011).

Tableau 9.2 Composition des sources externes de financement, 2012

	PMA	Économies en développement et en transition
APD	38	6
Envois de fonds	26	20
IED	21	40
Autres investissements	13	11
Investissements de portefeuille	1	23
TOTAL	100%	100%

Source: CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde (2014).

Le commerce comme moyen non financier d'accroître la viabilité économique

Le commerce joue aussi un rôle clé en tant que moyen de développement non financier en augmentant la capacité de l'économie de générer des revenus et en renforçant sa viabilité économique à partir du bas, ce qui réduit les besoins de financement globaux pour réaliser des objectifs de développement comme la réduction de la pauvreté.

Dans les cas les plus simples, le commerce améliore l'accès des pays en développement aux biens et services qui sont essentiels pour assurer à tous une vie digne, tels que les médicaments essentiels, les vaccins, les matériels médicaux et certains services de santé. L'accès à ces biens et services essentiels grâce au commerce – et à la réduction des coûts du commerce pour les acquérir – peut améliorer le rapport coût-efficacité des dépenses publiques d'un pays dans des domaines comme les soins de santé lorsque la disponibilité de ces biens et services est encore limitée sur le marché intérieur. Par exemple, il semble que l'amélioration de la logistique du commerce international – qui réduit les coûts du commerce – peut accroître les taux de vaccination dans les pays en développement car des procédures de manutention spécifiques sont nécessaires pour ces produits (Nations Unies, 2013b).

Le commerce peut contribuer à un développement inclusif, en particulier lorsqu'il entraîne la création d'emplois pour les segments défavorisés de la société, comme les femmes. Au Lesotho, l'expansion de l'industrie du vêtement, tirée par le commerce, a généré plus de 30 000 emplois entre 1999 et 2004, dont la plupart ont été occupés par des femmes. Cette industrie est devenue le principal employeur du pays, avec environ 48 000 emplois en 2004, ce qui confirme que la politique commerciale – dans ce cas, l'accès préférentiel au marché américain dans le cadre de la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA) – peut jouer un rôle catalyseur en créant des emplois formels pour la population, notamment pour les femmes défavorisées et relativement peu qualifiées (CNUCED, 2012a). Mais hormis la création d'emplois, il subsiste des défis majeurs en termes de vulnérabilité et d'inégalité. Les emplois devenus disponibles pour les femmes dans l'industrie du vêtement étaient concentrés dans le segment à bas salaire, et offraient peu de possibilités de développer des compétences. De plus, la stabilité de l'emploi dépend beaucoup du maintien de l'accès préférentiel aux marchés.

L'effet catalyseur du commerce est maximisé lorsque les relations commerciales connectent le secteur commercial au secteur non commercial. De cette façon, l'accroissement du commerce génère des emplois non seulement dans les secteurs exportateurs, mais aussi dans les secteurs qui facilitent l'importation et l'exportation, tels que le transport, le conditionnement, la commercialisation et les services financiers.

S'agissant de l'effet sur le développement social, les possibilités économiques qui découlent du commerce peuvent inciter davantage les gens à obtenir un niveau d'éducation et de formation plus élevé. En Inde, par exemple, l'augmentation des exportations de services basés sur les technologies de l'information, tels que les centres d'appels et les services administratifs offshore, a entraîné une augmentation de la demande de main-d'œuvre féminine, ce qui a augmenté la scolarisation des filles, en particulier dans les écoles de langue anglaise (Oster et Millet, 2013).

Le commerce dans le paradigme de développement pour l'après-2015

Le développement durable devra s'appuyer sur des économies dynamiques et une croissance partagée pour pouvoir progresser au même rythme que la croissance démographique et l'allongement de la vie, créer des emplois, y compris rémunérés, et générer des recettes destinées à financer les programmes sociaux. (Paragraphe 133, Rapport de synthèse du Secrétaire général de l'ONU)

Cette section examine comment le nouveau paradigme de développement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 influencera la contribution possible du commerce international à la capacité des PMA d'assurer un développement inclusif et durable.

Cette question peut être abordée en examinant: 1) si l'évolution actuelle du commerce international facilitera ou entravera le rôle du commerce comme moyen de développement; 2) si, et comment, l'accent mis sur le développement durable au niveau mondial influera sur la capacité des PMA d'utiliser le commerce aux fins du développement durable; et 3) une nouvelle approche possible de la coopération internationale pour le développement, en particulier de l'Aide pour le commerce, afin de répondre aux nouveaux défis.

L'attention se porte sur les PMA parce qu'ils ont un défi relativement plus important à relever pour réaliser les ODD, qui sont en général plus ambitieux que les OMD. En outre, comme cela a été dit plus haut, la contribution qualitative et quantitative du commerce international au développement socioéconomique peut être beaucoup plus importante pour ces pays que pour d'autres.

COMMENT LE COMMERCE AIDE-T-IL LES PMA À RÉALISER LES ODD?

Le marché mondial évolue rapidement vers un environnement sans droits de douane du fait de la prolifération des accords commerciaux préférentiels (ACPr) aux niveaux bilatéral, régional et interrégional. Au milieu de 2014, 585 ACPr avaient été notifiés à l'OMC, dont 379 sont actuellement en vigueur. Mais la plupart des ACPr ne concernent pas les PMA, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne.

La prolifération d'ACPr peut réduire la valeur de l'accès préférentiel aux marchés dont bénéficient les PMA. Imaginons que l'UE, qui permet aux PMA de bénéficier de l'initiative "Tout sauf les armes" (TSA), conclue un ACPr avec des pays qui ne sont pas des PMA. Cela aurait pour effet de réduire, voire de supprimer, l'écart entre le taux TSA (0%) et le taux de droit qui s'applique aux pays membres de l'ACPr, et donc d'éroder la marge préférentielle "relative" (MPR) des PMA. D'après une étude de la CNUCED, qui a examiné l'incidence de l'érosion de la MPR sur les exportations des pays d'Afrique subsaharienne (dont beaucoup sont des PMA), une baisse d'une unité de la MPR réduirait les exportations de ces pays de 0,30 point de % en moyenne (Nicita et Rollo, 2013). L'étude a conclu que toute érosion des marges préférentielles due à la prolifération des ACPr en dehors de l'Afrique subsaharienne réduirait la probabilité d'exporter des pays d'Afrique subsaharienne, qu'il s'agisse des flux existants ou des flux potentiels.

La prolifération des ACPr en dehors des PMA peut avoir des implications importantes pour l'utilité de la cible 12 de l'ODD 17, qui préconise "l'accès rapide de tous les PMA (...) aux marchés en franchise de droits et sans contingent". Même si cette cible est atteinte, c'est-à-dire si toutes les exportations des PMA se voient appliquer des droits nuls sur les grands marchés d'importation, son impact sur la promotion des exportations des PMA peut être limitée en raison de la libéralisation continue des droits de douane à laquelle procèdent les pays développés et les pays en développement autres que les PMA sur une base bilatérale, régionale et mondiale. Si l'objectif est d'améliorer considérablement les possibilités d'exportation des PMA, la communauté internationale doit prendre des mesures supplémentaires.

Comment le programme porteur de changement influe sur l'utilisation du commerce comme moyen de mise en œuvre

Comme on l'a vu dans la section A.2, le programme de développement pour l'après-2015 se veut porteur de changement, cherchant avant tout à remodeler notre façon de vivre pour la rendre plus respectueuse de l'environnement. Le développement économique actuel ne devrait pas compromettre les possibilités de développement des générations futures.

Par exemple, d'après l'ODD 12 (Établir des modes de consommation et de production durables), les pays devraient "parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles d'ici à 2030" (cible 12.2) et "rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage" (cible 12.c). L'ODD 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable) indique que les pays devraient "accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial d'ici à 2030" (cible 7.2).

Un programme "porteur de changement" peut avoir, directement ou indirectement, des effets considérables sur l'environnement commercial des PMA.

Premièrement, une plus grande sensibilité aux questions environnementales, par exemple, peut réduire la demande de produits basés sur les ressources naturelles, en particulier les produits liés aux énergies fossiles, ce qui peut réduire progressivement les recettes publiques provenant des exportations des PMA tributaires des produits de base, à un moment où ils seront confrontés à des besoins de financement croissants pour parvenir à un développement durable. Le Rapport sur l'investissement dans le monde 2014 de la CNUCED estime à près de 120 milliards de dollars EU par an les besoins d'investissement totaux des PMA dans les secteurs liés au développement durable, alors que leurs investissements actuels dans ces secteurs sont de l'ordre de 40 milliards de dollars EU par an. Les "secteurs clés des ODD" sont, entre autres, les transports, l'eau et l'assainissement, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la biodiversité et le maintien de la biodiversité. Par ailleurs, le rapport final du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable indiquait que le financement nécessaire pour réaliser les ODD pourrait s'élever à 200 milliards de dollars EU par an, montant supérieur au niveau record d'APD atteint en 2013, qui était de 134,8 milliards de dollars EU en termes nets (Nations Unies, 2014f).

Pour satisfaire ces besoins de financement, les PMA ont besoin d'un soutien spécial et ciblé de la communauté internationale, afin d'obtenir les ressources nécessaires des investisseurs nationaux et étrangers. Il convient de mobiliser l'APD pour attirer des fonds privés additionnels, fournir une assistance technique pour améliorer les capacités de production et réduire les coûts du commerce (CNUCED, 2014b). Un soutien de ce type est essentiel pour permettre aux PMA tributaires des produits de base d'élargir et d'approfondir les liens horizontaux et verticaux entre les secteurs de produits de base et les autres secteurs de l'économie, et d'améliorer l'efficacité en utilisant au mieux les recettes exceptionnelles générées par les exportations de produits de base (CNUCED, 2014c).

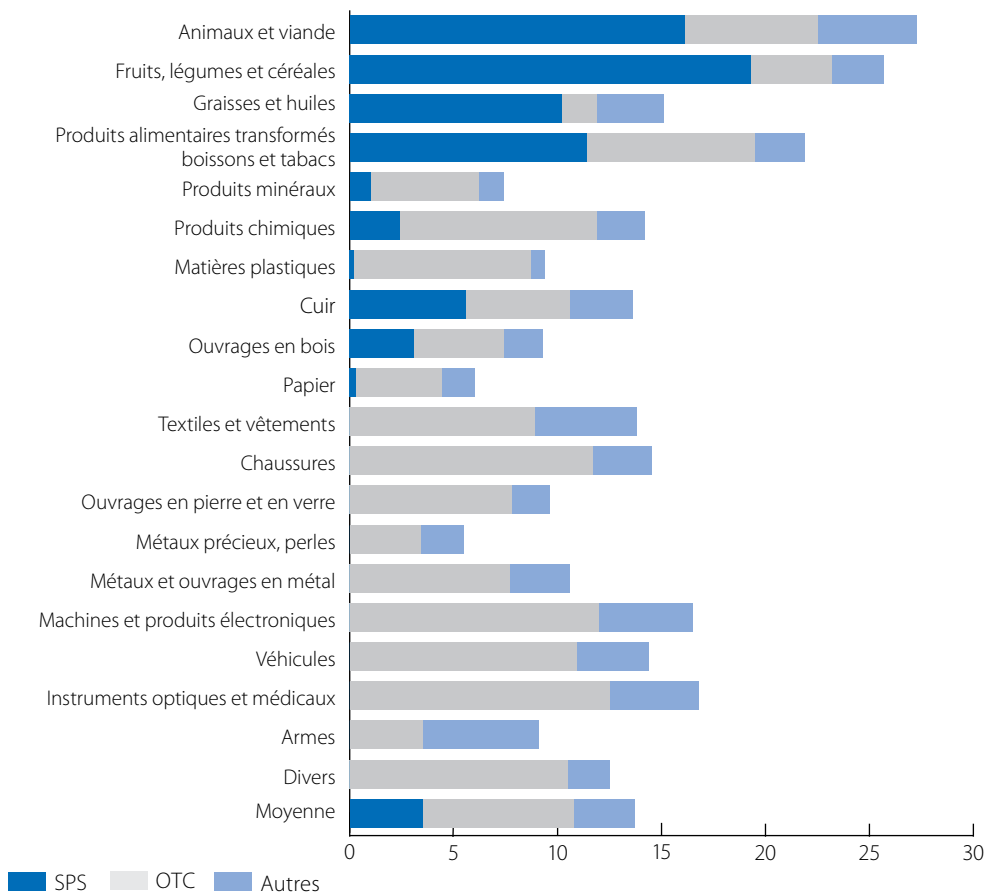
Deuxièmement, un programme porteur de changement peut avoir une incidence sur le commerce dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 par le biais des mesures non tarifaires (MNT). Les MNT sont des mesures autres que les droits de douane classiques qui peuvent avoir des effets quantitatifs sur les flux d'importation du pays qui les applique (CNUCED, 2010). La plupart des MNT identifiées à ce jour sont des mesures dites "techniques", qui fixent les normes de qualité applicables aux produits concernés afin de garantir de bonnes conditions de vie du point de vue socioéconomique et environnemental (par exemple, mesures concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la protection de l'environnement). Plus de 50% des produits exportés par les pays en développement sont soumis à certains types de MNT techniques (CNUCED, 2012b).

La plupart des mesures techniques ont pour objectif général de protéger la sécurité des personnes et de préserver l'environnement, entre autres. Ainsi, elles vont dans le sens des ODD, en particulier des objectifs 2, 3, 12, 13 et 15 qui portent sur la sécurité alimentaire, la santé et les actions en faveur d'écosystèmes durables. Par conséquent, il est fort probable que, dans leurs efforts pour réaliser les ODD, les pays de par le monde recourent davantage à des mesures techniques dans les prochaines années.

Le problème est que l'utilisation accrue de ces mesures dans un pays entraîne une augmentation du coût des exportations des autres pays. L'impact global des mesures SPS et OTC sur les coûts du commerce est élevé en termes de coûts d'entrée et de coûts de transaction, en particulier pour les PMA. Une récente étude de la CNUCED fournit des estimations des équivalents ad valorem (EAV) moyens de certaines MNT au niveau sectoriel (Cadot et al., 2015). Les résultats sont éloquentes: en moyenne, les MNT dans les secteurs de l'élevage et de l'agriculture imposent des obstacles à l'importation équivalant à un droit de douane d'environ 26-27%, dont plus de 20% pour les mesures SPS et OTC appliquées dans ces secteurs. Dans plusieurs autres secteurs d'exportation des pays en développement, les EAV sont supérieurs à 15%. Cela est dû essentiellement à l'application de mesures techniques (voir la figure 9.4).

Une autre étude de la CNUCED a examiné l'effet des mesures SPS de l'UE pour 21 grandes catégories de produits agricoles. Elle a constaté que l'effet de distorsion des échanges potentiel de ces mesures était asymétrique entre les pays exportateurs. Plus précisément, ces mesures pèsent plus lourdement sur les exportateurs des pays à faible revenu que sur ceux d'autres pays (Murina et Nicita, 2014). Globalement, l'effet de distorsion des échanges des mesures SPS sur les exportations de produits agricoles des pays à faible revenu représentait environ trois milliards de dollars EU – ce qui équivaut à peu près à 14% de leurs exportations totales de produits agricoles vers l'UE – ce qui s'ajoute à la baisse des exportations due à la concurrence des autres exportateurs. Ces résultats corroborent l'hypothèse selon laquelle les pays à faible revenu n'ont pas la capacité interne nécessaire pour se conformer aux mesures SPS, à la différence de bon nombre des pays à revenu intermédiaire et élevé.

Figure 9.4 Équivalents *ad valorem* des mesures SPS, des OTC et des autres MNT, par secteur



Source: Cadot et al. (2015).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933241585>

Le partenariat mondial peut-il aider les PMA à faire face à l'augmentation potentielle des coûts du commerce?

Que pourrait-on faire pour atténuer l'effet négatif sur les exportations des PMA des mesures techniques et réglementaires appliquées sur le marché international – dont la fréquence augmentera probablement au cours des prochaines années. La difficulté est que le problème est une conséquence indirecte des mesures prises par les autres pays pour améliorer le bien-être de leur population et protéger l'environnement. La solution de ce problème nécessiterait une action du partenariat mondial, notamment dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce.

Contrairement aux droits de douane ou aux obstacles non tarifaires comme les contingents, il n'est pas envisageable d'éliminer les mesures SPS et les OTC dans le but de promouvoir les exportations des PMA. À cet égard, le partenariat mondial peut remédier aux causes profondes des coûts du commerce qui pèsent sur les exportations des PMA du fait des MNT, tout en aidant les PMA à développer les capacités nécessaires pour utiliser efficacement ces mesures afin de réaliser leurs propres ODD liés à la sécurité alimentaire, à la santé et à la protection de l'environnement.

L'une des sources des coûts du commerce résultant des MNT est le coût de l'acquisition d'informations sur ces mesures, en particulier sur les mesures SPS/OTC dans les pays importateurs. Le problème est multiplié lorsque plusieurs pays importateurs appliquent différentes mesures SPS et OTC au même produit. Par ailleurs, les informations sur ces mesures proviennent de plusieurs organismes de réglementation d'un pays, de sorte qu'il est difficile et coûteux de recueillir les données pertinentes. Pour remédier au manque d'informations des PMA et des autres pays en développement, le partenariat mondial a lancé l'Initiative pour la transparence dans le commerce. Il s'agit d'un programme interinstitutions auquel participent la CNUCED, la Banque mondiale, le Centre du commerce international et la Banque africaine de développement. Ce programme facilite les efforts internationaux visant à recueillir des données et des informations officielles sur les MNT appliquées dans différents pays et il améliore la transparence en classant les différentes mesures selon une classification commune développée conjointement par plusieurs institutions internationales (CNUCED, 2012c). Des données relatives à 51 pays ont été collectées à ce jour et plus de 90% du commerce mondial devrait être couvert en 2015.

Une autre source de coûts du commerce, étroitement liée à la précédente, est la disparité entre les pays des normes de qualité des produits ou des méthodes de transformation exigées dans une mesure SPS ou OTC donnée. Le partenariat mondial peut encourager une plus grande harmonisation des normes nationales sur la base des normes internationales (par exemple, celles qui sont convenues au niveau international et qui sont fondées scientifiquement), ce qui supprimera une grande partie des restrictions au commerce, dans la mesure où les processus de production n'ont pas besoin d'être adaptés pour satisfaire aux prescriptions propres à chaque marché d'exportation.

L'harmonisation peut être tentée au niveau multilatéral, mais un nombre croissant d'accords bilatéraux, régionaux et mégarégionaux ont l'ambition d'assurer la reconnaissance mutuelle ou l'harmonisation des prescriptions SPS et OTC. Les bénéfices potentiels d'une harmonisation bilatérale ou régionale pour la réduction des coûts du commerce des pays en développement ont fait l'objet de débats. Shepherd (2007) présente des données empiriques montrant que l'harmonisation avec les normes internationales accroît la diversification des exportations vers de nouveaux marchés, ce qui n'est pas le cas de l'harmonisation bilatérale. L'étude estime qu'une augmentation de 1% des normes propres à un pays entraîne une diminution de 0,7% de la diversité des exportations des pays partenaires, tandis qu'une augmentation de 1% des normes harmonisées au niveau international accroît la diversité des exportations de 0,3%. En valeur absolue, les deux effets sont plus marqués pour les pays à faible revenu que pour les pays à revenu élevé, ce qui souligne l'importance de l'harmonisation internationale des normes du point de vue du développement. Disdier, Cadot et Fontagné (2012) indiquent que sous l'effet des prescriptions techniques figurant dans les accords commerciaux Nord-Sud, les pays en développement adoptent les prescriptions plus strictes des marchés développés, augmentant ainsi les possibilités de vendre leurs produits. Toutefois, ces normes plus strictes entraînent des coûts plus élevés pour les pays du Sud, ce qui réduit la compétitivité de leurs marchés.

Une autre source des coûts du commerce est le manque de capacités techniques, financières et administratives des PMA pour élaborer et appliquer les mesures techniques nécessaires afin d'atteindre leurs propres ODD. Comme on l'a vu, les mesures qui sont considérées comme des MNT sont des mesures pertinentes pour atteindre des objectifs liés à la santé, à la sécurité et à la protection de l'écosystème. Le partenariat mondial, comme l'Initiative Aide pour le commerce, pourrait aider les PMA à concevoir leurs propres mesures, de façon à renforcer leurs capacités administratives et techniques en la matière, ce qui réduira les coûts de mise en conformité que leur imposent les MNT appliquées sur leurs marchés d'exportation.

QUELLES SERONT LES IMPLICATIONS POUR L'INITIATIVE AIDE POUR LE COMMERCE?

Au moment de la deuxième Conférence internationale sur le financement du développement (Déclaration de Doha), on considérait qu'un objectif essentiel de l'Aide pour le commerce était d'"aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans les domaines suivants: politique commerciale et réglementation des échanges, développement du commerce, renforcement des capacités de production, infrastructure commerciale, mesures d'ajustement dans le domaine commercial et autres besoins liés au commerce". Ces éléments resteront certainement pertinents en tant que résultats attendus de l'Aide pour le commerce.

Toutefois, le nouveau paradigme de développement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 peut exiger l'adoption d'une nouvelle approche – intégrée – de l'Aide pour le commerce. Il s'agit de faire en sorte que les résultats obtenus dans le cadre de l'Aide pour le commerce contribuent à un développement inclusif et durable. Peut-être plus important encore, la conception et le cadre de mise en œuvre des projets d'Aide pour le commerce doivent être inclusifs et durables. À cet égard, quelle est la contribution attendue de l'Initiative Aide pour le commerce au programme de développement pour l'après-2015?

Comme l'a montré l'exercice de suivi de l'Aide pour le commerce, de nombreux pays partenaires, ainsi que des pays donateurs, ont bon espoir que l'Aide pour le commerce contribuera à améliorer la capacité des pays d'atteindre les objectifs du programme de développement pour l'après-2015. Les attentes sont particulièrement grandes concernant la contribution de l'Aide pour le commerce à la croissance économique et à l'éradication de la pauvreté par un développement durable et inclusif et un financement en faveur du développement. Cela confirme que les pays eux-mêmes considèrent le commerce comme un instrument, ou un moyen, efficace pour mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 (voir la figure 9.5).

Les réponses indiquent aussi que les pays, en particulier les pays partenaires, ne sont pas encore convaincus que l'Aide pour le commerce favorise le développement économique et les progrès sur le plan social et environnemental, notamment l'autonomisation économique des femmes et la croissance verte.

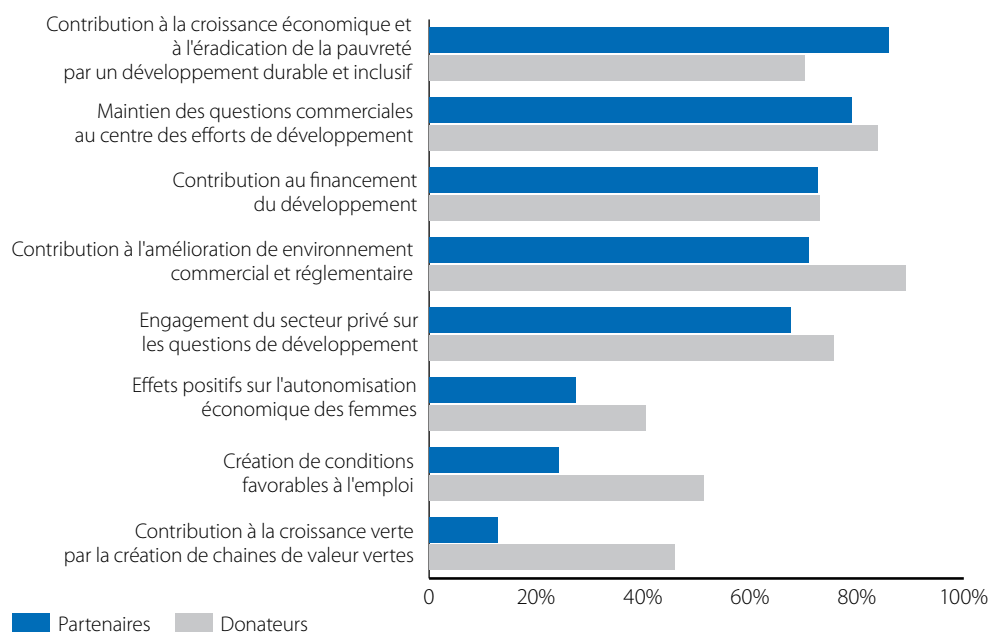
Comment la réduction des coûts du commerce pourrait-elle principalement contribuer à un développement inclusif et durable? À cette question, les pays partenaires et les pays donateurs répondent qu'une contribution directe serait d'accroître les exportations et l'emploi et de diversifier les marchés d'exportation. Il est intéressant de noter que seuls les pays partenaires associent une réduction des coûts du commerce à une diversification des produits exportés et à une augmentation de l'investissement privé intérieur, qui sont étroitement liées à la transformation structurelle de leur économie (figure 9.6).

Les réponses susmentionnées confirment de nouveau l'importance d'une approche intégrée pour la conception et la mise en œuvre de l'Initiative Aide pour le commerce. La politique commerciale dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 fera partie d'une stratégie de développement globale. Elle devrait viser non seulement à promouvoir le commerce mais aussi à faire en sorte que le commerce aide les pays à assurer un développement inclusif et durable. Autrement dit, l'Initiative Aide pour le commerce devrait aider les pays à assurer une cohérence entre leurs politiques de promotion du commerce et de développement économique, d'une part, et leurs objectifs de développement social et environnemental, d'autre part.

Le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives peut donner un exemple utile de la manière d'assurer la cohérence des politiques au niveau national (voir Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives: *Delivering Aid for Trade*, 2014). Quinze entités des Nations Unies collaborent

à ce mécanisme interinstitutions, créé en avril 2008, qui adopte une approche intégrée pour l'exécution d'opérations et de programmes conjoints axés sur le renforcement des capacités commerciales et productives (le groupe comprend actuellement la CNUCED, l'ONUDI, la FAO, l'OIT, la CNUDCI, l'ITC, l'OMC, le PNUD, les cinq Commissions régionales des Nations Unies, le PNUJ et l'UNOPS). Initiative unique en son genre à l'échelle des Nations Unies, le Groupe coordonne les contributions de différentes entités en faveur du développement lié au commerce avec les programmes mondiaux que sont l'Initiative Aide pour le commerce, les OMD, les ODD et le programme de développement pour l'après-2015.

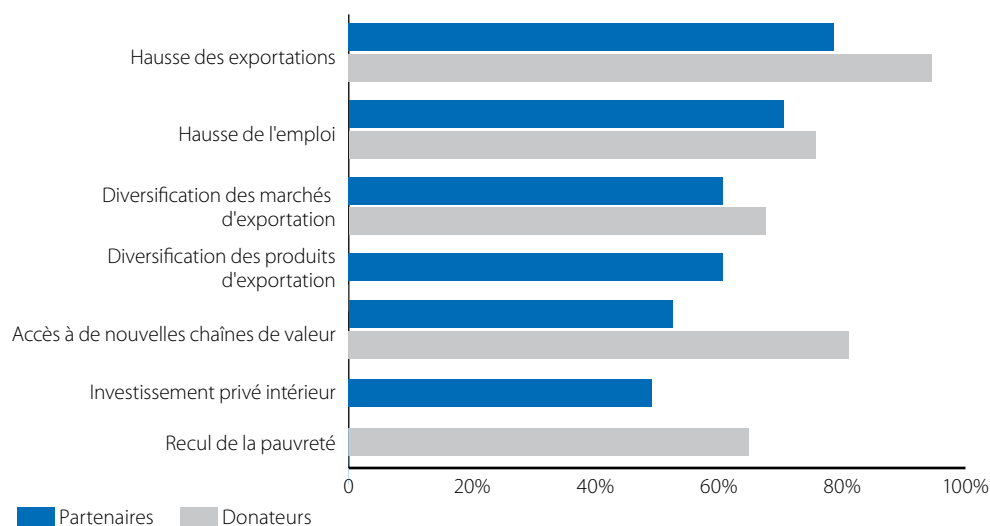
Figure 9.5 Contribution de l'Initiative Aide pour le commerce au programme de développement pour l'après-2015



Source: Exercice conjoint de suivi de l'Aide pour le commerce OCDE/OMC (2015).

[StatLink !\[\]\(a03a7eb2f4046e1d3c76772003e549ea_img.jpg\) http://dx.doi.org/10.1787/888933241598](http://dx.doi.org/10.1787/888933241598)

Figure 9.6 Contribution d'une réduction des coûts du commerce au développement inclusif et durable



Source: Exercice conjoint de suivi de l'Aide pour le commerce OCDE/OMC (2015).

[StatLink !\[\]\(5361750c22c4e047a52f4eac1ec2d4cc_img.jpg\) http://dx.doi.org/10.1787/888933241600](http://dx.doi.org/10.1787/888933241600)

CONCLUSIONS

Le commerce international a été un moteur de la croissance économique et un moyen de mobiliser des ressources financières et non financières pour le développement. Il a représenté, en particulier pour les PMA, une source essentielle de recettes publiques, d'investissements privés intérieurs et de formation de capital pour le renforcement des capacités de production et la transformation structurelle.

Le programme de développement pour l'après-2015, qui vise à assurer un développement inclusif et durable dans trois domaines (social, économique et environnemental), implique une augmentation significative des besoins de financement, ce qui renforcerait l'importance du commerce international comme source de financement public/privé pour le développement des pays en développement, en particulier des PMA. Toutefois, le changement dont le programme se veut porteur peut avoir une incidence sur les flux commerciaux futurs en augmentant les coûts du commerce pour les exportateurs des PMA en raison, entre autres, de la multiplication des MNT sur les marchés d'exportation des PMA.

Afin d'aider les PMA à tirer parti du commerce international dans leur efforts pour parvenir à un développement inclusif et durable, l'Initiative Aide pour le commerce doit être conçue et mise en œuvre suivant une approche "intégrée". Autrement dit, outre la promotion et la diversification des échanges, par exemple par le renforcement des capacités de production, l'Initiative Aide pour le commerce peut chercher à aider les pays à renforcer les voies par lesquelles les "résultats" commerciaux peuvent avoir une influence positive sur les résultats sociaux, économiques et environnementaux.

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale (2012), *Migration and Development Brief 18*, Banque mondiale, Washington (D.C.)

Banque mondiale (2013), *World Development Indicators 2013*, Banque mondiale, Washington (D.C.), <http://databank.worldbank.org/data/download/WDI-2013-ebook.pdf>.

Cadot, O., et al. (2015), "Deep regional integration and non-tariff measures: A methodology for data analysis", UNCTAD Study Series Policy Issues in International Trade and Commodities, n° 69, CNUCED, New York et Genève.

Cage J. et Gadenne L. (2014), "Tax revenues, development, and the fiscal cost of trade liberalization, 1792-2006", VOX, <http://www.voxeu.org/article/fiscal-cost-trade-liberalisation>.

Centre for Economic Policy Research, *Global Trade Alert*, <http://www.globaltradealert.org/>.

CNUCED (2010), "Non-tariff measures: evidence from selected developing countries and future research agenda", *Developing Countries in International Trade Studies*, CNUCED, New York et Genève.

CNUCED (2011), "Impact of remittances on poverty in developing countries", CNUCED, New York et Genève.

CNUCED (2012a), "Who is benefiting from trade liberalisation in Lesotho? A gender perspective", CNUCED, New York et Genève.

CNUCED (2012b), "Non-Tariff Measures to Trade: Economic and Policy Issues for Developing Countries", *Developing Countries in International Trade Studies*, CNUCED, New York et Genève.

CNUCED (2012c), "Classification of non-tariff measures", CNUCED, New York et Genève, http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditctab20122_en.pdf.

CNUCED (2013a), "Growth and poverty eradication: Why addressing inequality matters", *Post-2015 policy brief*, n° 2, CNUCED, New York et Genève, http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/presspb2013d4_en.pdf.

CNUCED (2013b), "Commodities and Development Report: Perennial problems, new challenges and evolving perspectives", CNUCED, New York et Genève.

CNUCED (2014a), "Rapport 2014 sur les pays les moins avancés: Croissance et transformation structurelle: un programme de développement pour l'après-2015", CNUCED, New York et Genève.

CNUCED (2014b), "Rapport sur l'investissement dans le monde 2014 – L'investissement au service des objectifs de développement durable: Un plan d'action", New York et Genève.

CNUCED (2014c), "Le secteur des ressources naturelles: examen et recensement des possibilités de commerce et de développement fondées sur les produits de base", *Note du secrétariat de la CNUCED pour la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement*, CNUCED, New York et Genève.

CNUCED (2014d), "Regard sur la politique commerciale sous l'angle de la parité hommes-femmes: Synthèse de sept études de cas par pays", CNUCED, New York et Genève.

CNUCED (2014e), "The role of trade in financing for sustainable development", polycopié, <http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2014/12/10Dec14-UNCTAD-input.pdf>.

Disdier A.C., L. Fontagné et O. Cadot (2014), "North-South standard harmonization and international trade", *World Bank Economic Review*, DOI: <http://dx.doi.org/10.1093/wber/lht039>.

Fugazza M. et C. Trentini (2014), "Empirical insights on market access and foreign direct investment", Policy Issues in International Trade and Commodity Study Series, n° 63, CNUCED, New York et Genève.

Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives: Delivering Aid for Trade (2014), http://unctad.org/en/Pages/TC/TC_United-Nations-Inter-Agency-Cluster.aspx.

Murina, M. et A. Nicita (2014). "Trading with conditions: the effect of sanitary and phytosanitary measures on lower income countries' agricultural exports", Policy issues in international trade and commodities research study series, n° 68, CNUCED, New York et Genève.

Nations Unies (1997), *Action 21*, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/Agenda21.pdf>.

Nations Unies (2012), Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 27 juillet 2012, "L'avenir que nous voulons", A/RES/66/288*, <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1298>.

Nations Unies (2013a), "Pour un nouveau partenariat mondial: vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable", Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, (http://www.un.org/sg/management/pdf/HLP_P2015_Report.pdf).

Nations Unies (2013b), "Une vie de dignité pour tous: accélérer les progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015", Rapport du Secrétaire général, A/68/202.

Nations Unies (2014a), Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 30 juin 2014, "Modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement", A/RES/68/279, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/279&Lang=F.

Nations Unies (2014b), "La dignité pour tous d'ici à 2030: éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète: Rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015", (A/69/700).

Nations Unies (2014c), "Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015: les opportunités au niveau national et local", Rapport du Groupe des Nations Unies pour le développement, http://issuu.com/undevelopmentgroup/docs/delivering_the_post-2015_developmen/0.

Nations Unies (2014d), Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, A/68/970, <http://undocs.org/A/68/970>.

Nations Unies (2014e), Rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, établi conformément à la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, A/68/L.61, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/68/L.61&Lang=F.

Nations Unies (2014f), Rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, A/69/315*, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/315&Lang=F.

Nations Unies (2015), Projet de deuxième résolution de l'Assemblée générale sur les modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, <http://www.un.org/esa/ffd/index.html>.

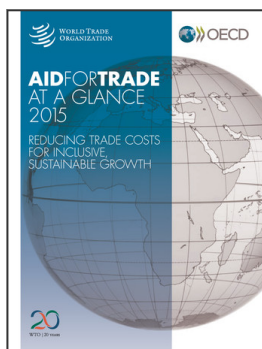
Nicita, A. et V. Rollo (2013), "Tariff preferences as a determinant for exports from sub-Saharan Africa", *Policy Issues in International Trade and Commodity Study Series*, n° 60, CNUCED, New York et Genève.

Oster, E. et B. Millet (2013), "Do IT service centers promote school enrolment? Evidence from India", *Journal of Development Economics*.

Portail d'actualités de l'ONU sur les changements climatiques, <http://newsroom.unfccc.int/>

Shepherd, B. (2007), "Product standards, harmonization, and trade: evidence from the extensive margin", *Policy Research Working Paper Series*, n° 4390, Banque mondiale.

Solleder O., (2013), "Panel export taxes dataset: New data on export tax rates", *Graduate Institute of International and Development Studies Working Paper*, n° 07/2013.



Extrait de :

Aid for Trade at a Glance 2015

Reducing Trade Costs for Inclusive, Sustainable Growth

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/aid_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Organisation mondiale du commerce (2016), « Le commerce dans le programme de développement pour l'après-2015 », dans *Aid for Trade at a Glance 2015 : Reducing Trade Costs for Inclusive, Sustainable Growth*, Organisation mondiale du commerce, Geneva/Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/aid_glance-2015-13-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.